



Bulletin de préconisation n°8 du 15/06/23

Réalisé par le : 

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Gratraud, Coopérative du Nyonsais.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2023>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Gestion hydrique

D'après le BSV n°8, les oliviers sont actuellement entre la fin de la floraison et la croissance des fruits dans les secteurs les plus précoces.

Vous pouvez consulter dès à présent [les bulletins Eau'live](#) pour vous aider dans la gestion hydrique de vos vergers.



Maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

Le risque d'œil de paon et de cercosporiose est variable selon les secteurs. Pour les secteurs les plus tardifs, il est très fortement déconseillé d'appliquer des traitements avant la fin de la floraison. Dans les autres secteurs, la nouaison se termine et les petits fruits ont débuté leur croissance. Il est donc conseillé de protéger vos vergers avant les prochains épisodes contaminants.



Mouche

Selon le BSV n°8, la croissance des olives a débuté et progresse rapidement dans les secteurs les plus précoces (littoral, ...). Les olives vont bientôt être attractives pour les mouches. Vous pouvez dès à présent préparer vos pièges (piégeage massif ou suivi de population) et les installer. En fonction de votre secteur et de la précocité de votre verger, il est possible que vos olives soient attractives dans les prochains jours : anticiper la protection de vos arbres.



Teigne

D'après le BSV n°8, des adultes de la génération anthophage ont été observés. Ces adultes vont pondre les œufs de la génération carphophage sur petits fruits. Le risque est très hétérogène, de faible à modéré en fonction des parcelles d'observation. Ce n'est plus le moment pour les traitements au Bt.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



Gestion hydrique de vos vergers

Afin de raisonner la gestion hydrique, en particulier l'irrigation de vos vergers, vous pouvez consulter [les bulletins Eau'live](#). En parallèle, il est conseillé de surveiller l'humidité de votre sol sur la zone d'exploration racinaire et de surveiller l'état du feuillage.

ATTENTION, de nouvelles mesures de restrictions ont été publiées sur certains départements, vous pouvez les consulter sur le lien suivant : [Propluvia - Accueil \(developpement-durable.gouv.fr\)](#).



Maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

Observations

D'après le BSV n°8, la période est favorable aux nouvelles contaminations de cercosporiose mais le risque est modéré pour l'œil de paon (températures). Après les nombreux épisodes contaminants pendant la floraison, d'importantes sorties de symptômes d'œil de paon sont observées dans certains vergers du réseau de techniciens.

Préconisations

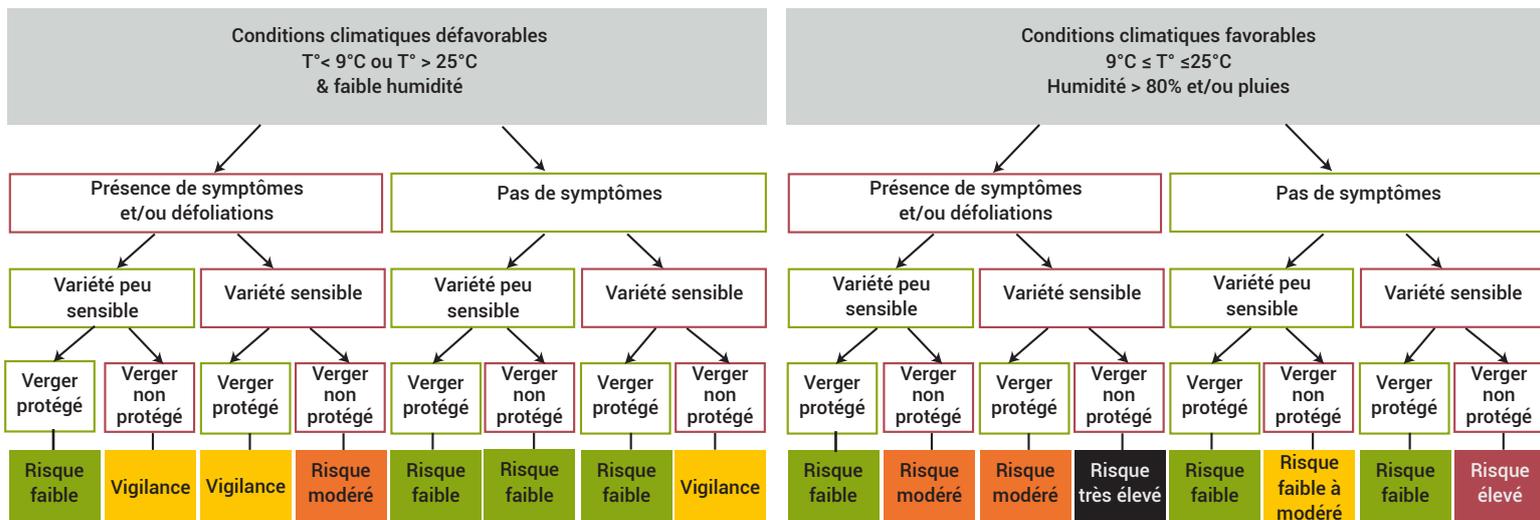
Pour les secteurs les moins précoces (fin de la floraison) :

Il est très fortement déconseillé d'appliquer des traitements pendant la floraison (après stade bouton blanc : BBCH 59-60), car cela risque de nuire au bon déroulement de la floraison (cou lure, ...etc.).

Pour les secteurs les plus précoces (de nouaison à croissance des petits fruits) :

Si vous observez des symptômes des maladies du feuillage sur votre parcelle et que les conditions (températures, pluviométrie, humidité) sont favorables à de nouvelles contaminations, il est conseillé de protéger vos vergers pour limiter de nouvelles contaminations sur la pousse de l'année avant les prochaines précipitations.

Afin d'évaluer le risque dans vos parcelles, vous pouvez suivre le schéma suivant :



Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Si vous observez des symptômes, que votre risque évalué est élevé et que des épisodes contaminants sont prévus dans les prochains jours, plusieurs protections sont envisageables.

- Il est possible d'appliquer un produit de contact (traitement cuprique), efficace environ 1 mois mais lessivable à partir d'un cumul de pluies supérieur à 20 mm.
- Si vous n'êtes pas en AB, il peut être pertinent d'appliquer un produit translaminaire qui n'est pas lessivable mais n'est efficace que 45 jours pour protéger les arbres des épisodes orageux.

Pour connaître les produits et les doses autorisées, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>

Matières actives	Informations, avantages et inconvénients
Différentes formes de cuivre : sulfate de cuivre ; hydroxyde de cuivre, oxyde de cuivre, ...	Ces fongicides de contact à base de cuivre sont autorisés en AB, leur concentration en quantité de cuivre métal varie en fonction des formes et des spécialités commerciales. La dose de cuivre métal maximale autorisée est de 4 Kg/ha (ou 28Kg de Cu métal/ha sur 7ans).
Dodine	Produit translaminaire, action préventive, durée d'efficacité limitée à 45 jours max. NON autorisé en AB. BBCH 11 à 89 Intervalle minimum entre 2 applications de 7 jours.
Pyraclostrobin	Produit translaminaire, action préventive, durée d'efficacité limitée à 45 jours max. NON autorisé en AB. Attention à appliquer avant le stade BBCH 71, uniquement sur la phase de contamination printanière, il reste peu de temps. BBCH max 71 (les fruits ont 10% de leur calibre final (uniquement sur la phase de contamination printanière)) 2 applications par an et par culture Intervalle minimum entre 2 applications de 21 jours.

Quel que soient les produits que vous choisissez d'appliquer, l'efficacité du traitement sera directement liée à la qualité d'application. Il vous est donc fortement conseillé de vérifier les réglages de votre matériel de pulvérisation, avant utilisation, à l'aide de la méthode disponible à la page 16 [du cahier de l'oléiculteur 2023](#).

Attention, selon la dérogation, le polysulfure de calcium (Curatio) n'est plus autorisé.



Mouche

Observations

Selon le BSV n°8, la croissance des olives a débuté et progresse rapidement dans les secteurs les plus précoces (littoral, ...). Les olives vont bientôt être attractives pour la mouche de l'olive, *Bactrocera oleae*.

Préconisations

Afin de déterminer le risque sur votre parcelle, vous devez donc évaluer :

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



- L'activité de la mouche (présence/absence/pic d'activité) grâce à la mise en place d'un suivi des populations (piégeage).
- L'attractivité de vos olives à la mouche (longueur olive > 0,8 cm).

	Longueur olives > 10mm	Longueur olives < 10mm
Mouche(s) capturée(s)	Risque élevé	Vigilance renforcée
Aucune mouche capturée	Vigilance renforcée	Risque faible

• Piégeage

Vous pouvez dès maintenant préparer (piégeage massif et/ou suivi de population) et installer les pièges dans vos vergers (phéromones, plaques engluées, bouteilles trouées, phosphate d'ammonium, ...).

Vous pouvez consulter le site de France Olive ([Piégeage massif de la mouche de l'olive - FRANCE OLIVE](#)) pour vous aider dans la fabrication et la mise en place des « pièges bouteilles » utilisés dans le piégeage massif.

• Stratégies de lutte contre la mouche

Si votre risque est élevé, il est fortement conseillé de positionner un traitement pour protéger votre récolte. Plusieurs méthodes de lutte envisageables sont présentées.

- Barrière minérale

Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Remarque
SOKALCIARBO WP BAIKAL WP	100 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	50 kg/ha (1 ^{ère} application) 30 kg/ha (renouvellement)	6	Renouvellement à 30 kg/ha tous les 20 à 30 jours sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent. Limite à 210 kg/ha/an
SURROUND WP CROP PROTECTANT	95 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin) + 5 % d'adjuvants spécifiques	30kg/ha	4 (stade BBCH min : 75 – max : 81)	
ARGICAL PRO ARGI NATURE	99 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	30 kg/ha	6	

Il est conseillé de coupler les premières applications de barrières minérales avec l'application d'un adjuvant afin d'optimiser le traitement et d'augmenter sa résistance au lessivage. La liste des adjuvants autorisés ainsi que les doses d'application sont disponibles sur le [cahier de l'oléiculteur](#) et sur <https://ephy.anses.fr/>.

Nous vous rappelons que c'est la qualité de votre application qui fait l'efficacité de vos traitements à l'argile. France Olive finance d'ailleurs des demi-journées de formation à la lutte contre la mouche avec une démonstration de pulvérisation d'argile. Vous pouvez retrouver l'agenda de ses journées techniques sur le site de France Olive dans la rubrique oléiculteurs, ou en suivant le lien : <https://franceolive.fr/oleiculteur/agenda-des-journees-techniques-de-lolivier/>

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



- Stratégie adulticide

Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Remarque
Lambda-cyhalothrine 100 g/L	0,075 L/ha	2	NON AUTORISÉ en AB Dangereux pour les abeilles
Deltamethrin 15 g/L	0,083 L/ha	3	NON AUTORISÉ en AB Dangereux pour les abeilles et ne pas appliquer lorsque les adventices en fleurs sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison.
Spinosad 240 mg/L	1,2 L/ha	4 (Stade BBCH : Min 71 et max pour olives vertes : 80 et max pour olives noires : 85)	AUTORISÉ en AB Dangereux pour les abeilles. Ne pas cibler plus de 2 générations/ an. Intervalle de 7 jours min entre les applications

Pour plus d'informations, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>.



Teigne

Évaluation du risque

D'après le BSV n°8, des adultes de la génération anthophage ont été observés. Ces adultes vont pondre les œufs de la génération carpophage sur petits fruits. Le risque est très hétérogène, de faible à modéré en fonction des parcelles d'observation.

Préconisations

Surveillez vos parcelles !

Ce n'est plus le moment pour les traitements au *Bacillus Thuringiensis* (Bt) qui visent les jeunes larves (premiers stades larvaires) pendant la floraison.

Il est possible d'appliquer de la Lambda cyhalothrine contre les papillons de la génération carpophage des teignes qui pondent sur les petits fruits :

Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Remarque
Lambda-cyhalothrine 100 g/L	0,075 L/ha	2	NON AUTORISÉ en AB Dangereux pour les abeilles

Cette matière active peut aussi être utilisée contre la mouche de l'olive.